

Favoriser la **PARTICIPATION** citoyenne

DANS L'ESPACE MÉTROPOLITAIN TRANSFRONTALIER



VOLUME 1

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

28 novembre 2019

Ont contribué à cette réflexion, aux côtés des membres du Conseil de développement :

- Valérian RABOT, stagiaire de Sciences Po Grenoble,
- Nicolas MAENNEL, stagiaire de Sciences Po Strasbourg et
- Nikhil KUMAR, étudiant en Master in Public Policy - Harvard Kennedy School,
- Anastasia TYMEN et Clément GIRARD, consultants D21 et membres de Démocratie Ouverte,
- Antoine BAHEUX, Eve BUCQUET, Julie DELOGE, Rémi DEWEZ et Laura PREVOST d'ExtraCité ainsi qu'Hélène SALAZAR (facilitatrice graphique),
- les habitantes et habitants des communes de l'Eurométropole qui nous ont rejoints pour enrichir et diversifier nos travaux.

Que tous et toutes soient remerciés d'avoir partagé ses moments de participation citoyenne !

INTRODUCTION	7
A- La saisine du Président de l'Eurométropole: pour renforcer le lien entre habitants et institutions	7
B- Changer de méthodologie.....	8
C- De quoi parle-t-on sur le territoire métropolitain ?	9
TROIS GRANDS RENDEZ-VOUS DE COCONSTRUCTION	11
A- Atelier #1 [mardi 21 mai]	11
B- Atelier #2 [jeudi 20 juin 2019]	12
C- Atelier #3 [jeudi 10 octobre 2019]	13
LES PRÉCONISATIONS	20
1- Pour organiser les conditions favorisant les dynamiques participatives sur le territoire :	20
Préconisation n°1 : Etablir un format type « charte » encadrant les démarches participatives métropolitaines (process partagé).	20
Préconisation n°2 : Identifier et lancer des concertations et coconstructions, à mener sur des sujets de portée métropolitaine pour expérimenter.	21
Préconisation n°3 : Créer une entité dédiée à la participation citoyenne au sein des services métropolitains	22
Préconisation n°4 : S'appuyer sur le Conseil de développement en renforçant son rôle et en optimisant son organisation et fonctionnement.	23
Préconisation n°5 : Former les élus et agents aux démarches participatives.....	23
Préconisation n°6 : Former les citoyens intéressés aux démarches participatives pour permettre leur montée en compétence.....	24
Préconisation n°7 : Mettre en place des dispositifs d'échanges et de retours d'expériences et de démarches entre les différentes communes et avec la métropole.....	24
2- Pour proposer des outils d'appropriation des démarches de participation citoyenne par l'Eurométropole :	25
Préconisation n°8 : Concevoir un espace virtuel dédié à la participation intercommunale.....	25
Préconisation n°9 : Identifier des espaces physiques intercommunaux pour donner plus de visibilité et pour dynamiser les démarches participatives de la métropole.....	26
Préconisation n° 10 : Mettre en place un budget participatif intercommunal et un budget participatif transfrontalier.	27
Préconisation n°11 : Permettre aux citoyens de faire émerger et de porter des sujets au débat public : les processus dits d'interpellation citoyenne.....	28
Préconisation n°12 : Donner une plus grande place aux « citoyens de demain » : des actions spécifiques pour favoriser l'implication et la sensibilisation de la jeunesse.....	30
Préconisation n°13 : Proposer un « Pass eurométropolitain ».....	31
Préconisation n°14 : Organiser un (des) événement(s) eurométropolitain(s) consacrés à la participation citoyenne.....	31
Préconisation n°15 : Développer différents vecteurs complémentaires pour mieux informer les citoyens sur les démarches concertées.....	32
Préconisation n°16 : Mettre en place un dispositif d'identification et de mobilisation des acteurs relais de l'écosystème de la participation citoyenne, à l'échelle de l'Eurométropole.	33
SYNTHESE : une feuille de route pour l'Eurométropole de Strasbourg	34
MODALITES DE CONSTRUCTION DE LA SAISINE (voir volume 2)	35



A. La saisine du Président de l'Eurométropole : pour renforcer le lien entre habitants et institutions locales.

Le Président de l'Eurométropole a saisi, début 2019, le Conseil de développement sur le « *rôle du citoyen dans l'action publique* » à l'échelle intercommunale et transfrontalière (volume 2 - annexe 1). Le calendrier fixé pour répondre à cette saisine s'échelonnait de janvier à décembre 2019, afin de pouvoir livrer aux futurs candidats aux élections municipales de 2020, et donc aux futurs représentants des communes-membres, des propositions d'actions permettant de :

- construire des décisions partagées,
- enrichir la sphère publique de la participation,
- valoriser le rôle des citoyens,
- élaborer une culture participative,
- privilégier l'écoute, le dialogue et la transparence.

Si les sujets précédemment traités s'inscrivaient dans un calendrier assez long et dans un format d'analyse, de réflexion prospective et de préconisations, l'échéance électorale, et l'opportunité qu'elle représente, invite à une production efficiente et sur un temps court.

C'est en effet un programme d'actions concrètes de renouvellement des pratiques démocratiques intercommunales, avec une mise en oeuvre à court terme qui est attendu, pour renforcer les conditions de participation de la population : la saisine évoque « **une série d'actions concrètes, priorisées, pouvant être mises en oeuvre dès 2020, visant à mieux identifier le rôle et la place à donner aux habitants, citoyens métropolitains, dans la construction de la métropole transfrontalière de demain.** », et non une réflexion prospective sur la démocratie participative.

Le livrable attendu répond à une attente du Conseil de développement de s'inscrire de manière plus évidente dans l'opérationnel et de tester d'autres méthodes pour produire sa contribution.

Le sujet proposé par le Président de l'Eurométropole fait bien entendu écho à une actualité qui invite à une plus grande écoute des citoyens et à la systématisation de leur implication pour éviter certains écueils de la mobilisation spontanée d'individus ou de collectifs et assurer un dialogue serein.

En effet, la participation citoyenne est aujourd'hui considérée comme un levier pour améliorer l'efficacité, l'impact des politiques publiques : pour cela, il est indispensable de bien lier les projets citoyens à l'agenda politique.

La participation citoyenne à l'échelle de la métropole mérite d'être questionnée pour « faire métropole ensemble », partager un cadre clair, inclure tous les publics, faire dialoguer les territoires et diffuser les pratiques participatives¹, à l'heure où certains s'interrogent sur les rapports coût-bénéfice de la concertation².

1 - La participation citoyenne à l'échelle des grandes villes, grandes intercommunalités et métropoles – École urbaine de Sciences Po et France urbaine - 2019

2 - La concertation est-elle rentable ? – Cécile Blatrix, Jacques Méry – éditions Quae, janvier 2019

B. Changer de méthodologie.

En 2018, le Conseil de développement a partiellement été renouvelé. Entre « anciens » et « nouveaux » membres, entre habitudes de travail et velléités d'innover, cette saisine a été l'occasion, le 4 mars 2019, de proposer au Comité de coordination une méthodologie inédite qui devait :

- tenir compte du contexte de mobilisation des membres,
- saisir l'occasion de nouvelles modalités de travail,
- proposer une forme « allégée » pour la contribution,
- assurer une restitution pour décembre 2019.

Le choix est alors acté de ne pas constituer de groupe de travail spécifique : chaque étape du déroulé et comptes-rendus seront validés par le Comité de coordination (en format ouvert pour l'occasion) et l'information partagée avec tous les membres, qui seront invités à participer à toutes les rencontres de travail. La date du 28 novembre 2019 est alors fixée pour valider la contribution.

Après avoir convenu des enjeux et objectifs auxquels la méthodologie devrait répondre (réunis dans un cahier des charges figurant dans le volume 2 - annexe 6), le Conseil s'est fait accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, experte des projets coproduits, de la démocratie participative et des techniques d'animation, et à qui le Conseil a confié :

- la conception, l'organisation et l'animation (dynamique et originale) de 3 réunions du Conseil de développement (l'une d'elles pourrait être ouverte au public, notamment profils, quartiers, âges... peu représentés au sein du Conseil de développement) entre mai et octobre 2019, visant à favoriser la contribution active de chacun et l'expression d'une vision collective (y compris transfrontalière) sur le thème de la saisine;
- la conception des supports d'animation et de restitution nécessaires ;
- la réalisation d'une synthèse des contributions à chaque étape ;
- la mise en forme de la restitution finale sur un support attractif, original, facile d'accès (pour l'appropriation par les membres du Conseil, les habitants, les élus et acteurs du territoire et utilisable sur tout support – papier, numérique...) et pouvant également servir de support de communication.

Le cabinet retenu après comparaison des offres reçues, **ExtraCité**, a ainsi travaillé avec le Comité de pilotage, composé des coprésidents, vice-présidents et de la direction de projet, sur les différentes étapes et formes d'animation à mettre en oeuvre courant de l'année 2019.

Un cycle de 3 réunions de coproduction a été retenu, visant à :

- dessiner collectivement les enjeux et prioriser les thématiques: partager l'état des lieux des pratiques sur le territoire, en sous-groupes,
- proposer des préconisations opérationnelles et de typologies variées,
- croiser les propositions avec le regard de personnes extérieures au Conseil.

Ces éléments ont été présentés et validés par le Comité de coordination du 8 avril 2019.

C. De quoi parle-t-on sur le territoire métropolitain ?

1- Nos travaux ont démarré par une réunion plénière le 25 avril, destinée à poser, pour les membres du Conseil, un cadre général de réflexion sur la participation citoyenne, à proposer quelques apports théoriques :

- **La démocratie participative** désigne, dans sa définition la plus simple et la plus englobante, l'ensemble des démarches et des procédures qui visent à associer les citoyens « ordinaires » au processus de décision politique, ce qui permet de renforcer le caractère démocratique du régime politique. Elle réunit les démarches complémentaires à la démocratie représentative.
- **L'échelle de la participation**. Nous entendons de plus en plus parler de concertation, réunions publiques, participation citoyenne mais sans faire de distinction rigoureuse de ces termes qui, pourtant, désignent des processus et objectifs différents. Pour rappel, l'échelle de la participation (et les termes qui la composent) se décline comme suit :

▷ La **coproduction** est l'un des degrés de participation le plus élevé. Il s'agit de faire ensemble et décider ensemble. Le projet coproduit est établi de A à Z avec toutes les parties prenantes (dont les habitants) et mis en oeuvre avec eux.

▷ La **concertation** se positionne davantage dans une dynamique de consensus. Des choses sont faites en amont par les agents techniques et élus, puis présentées aux citoyens pour les mettre en discussion et trouver un accord, un compromis ensemble.

▷ La **consultation** est une modalité d'information renforcée. Le projet faisant l'objet d'une consultation est tout ou partie produit sans les citoyens. La production faite est expliquée une fois terminée. Les citoyens peuvent émettre leur avis sur les éléments présentés. La collectivité / le porteur de projet s'engage alors à faire un retour aux citoyens une fois analyse des avis faite. Cependant, il ne s'engage pas à prendre en compte en propre ces avis. En somme, il s'engage à revenir vers eux pour les informer des modifications qui ont été faites et pour quelles raisons, des avis qui ont été pris en compte et pourquoi, des avis qui ont été rejetés et pourquoi.

▷ L'**information** est le plus bas niveau de participation. Il s'agit d'informer les citoyens des projets menés, de donner des éléments de contexte, de se réunir pour expliquer ce qu'il se passe. L'avis des citoyens n'est pas spécifiquement demandé.

NB : les formats « réunions publiques » relèvent souvent de l'information ou de la consultation tandis que les « ateliers » sont davantage tournés vers une dynamique de consultation / coproduction.

Toutes les expériences de démocratie participative confèrent aux citoyens un pouvoir d'agir symbolique ou effectif, malgré des différences :

- d'objets (urbanisme, budget, débat thématique...)
- d'échelle (quartier, ville, intercommunalité, nation)
- de cadre (obligation réglementaire/initiative volontaire).

Ont également été évoquées dès cette première réunion, les **clés de réussite** d'une démarche participative :

- une volonté politique affirmée pour porter les dispositifs de démocratie participative et de les inscrire à l'agenda politique: cela suppose d'accepter de laisser une partie du pouvoir et permettre d'embarquer les services administratifs dans la démarche ;
- un dispositif de participation à la hauteur des enjeux : les Civic Tech³ permettent de mieux toucher les habitants, dans des dimensions plus amples ;
- le respect des principes du débat public : transparence, argumentation et équivalence de traitement ;
- s'adresser à une communauté consciente de son destin.

3 - Ensemble des procédés, outils et technologies qui permettent de renforcer le lien démocratique entre les citoyens et le gouvernement.

Nous avons également étudié **le cycle de vie d'une politique publique** proposé par Démocratie Ouverte, décomposé en 5 étapes (volume 2 - annexe 2), en le croisant avec :

- les compétences exercées aux échelons communal (y compris Kehl) et intercommunal (compétences ayant un impact direct sur le quotidien des habitants),
- les modalités de gouvernance interne/externe,
- les démarches nationales applicables localement,
- les démarches des institutions transfrontalières : Eurodistrict, Région métropolitaine du Rhin supérieur.

On peut ainsi identifier des modalités de participation individuelle et/ou collective et des dispositifs règlementaires ou volontaires.

2- Une cartographie des pratiques participatives sur le territoire intercommunal a été esquissée sur la base des réponses apportées par les communes à un questionnaire envoyé par mail : si le taux de retour n'a pas permis de réaliser une photographie exhaustive, quelques tendances ont néanmoins été relevées :

- les obligations légales en terme notamment d'information vis-à-vis des habitants sont respectées. La question est plutôt celle de l'accessibilité, la lisibilité des informations, leur compréhension par le grand public (ex : délibérations affichées et rendues publiques) ;
- certaines modalités assez classiques sont généralement utilisées: réunions publiques, visites de quartier... ;
- en termes d'information et de communication : le champ semble largement investi par le politique, avec un enjeu de communication politique. Mais le citoyen s'y retrouve-t-il ? « Trop d'info tue l'info », quelle est la bonne information qui permettra la transparence...? ;
- certaines pratiques nous ont semblé assez exemplaires : Pacte citoyen à Strasbourg (coconstruit avec les habitants, panel de différents outils...), projet d'administration de l'Eurométropole qui intègre le citoyen dans l'analyse de l'activité des services, participation mieux organisée dans des politiques récentes (ex : PCAET) ;
- différentes assemblées citoyennes sont identifiées: conseils de quartier, de jeunes, de résidents étrangers, citoyens, handicapés, aînés... Dans quelle mesure travaillent-ils ensemble pour améliorer la représentativité, envisager les projets de manière plus transversale... ?
- des « zones blanches » sont également apparues :
 - dans le processus décisionnel, le citoyen est absent (sauf référendum ou scrutin, c'est-à-dire en fin de processus) : ex : des citoyens participant aux commissions de travail avec les élus ?
 - le citoyen est peu présent aux stades de l'élaboration des diagnostics et de la mise en œuvre des politiques publiques alors qu'il demande à être acteur et responsable.
 - certains champs sont encore peu investis par les citoyens:
 - l'évaluation,
 - le transfrontalier,
 - la définition des grands choix budgétaires (ex : participation à la construction du débat d'orientation budgétaire),
 - l'avertissement (lanceurs d'alerte) en amont pour identifier les sujets de société.

3- Enfin dans cette phase de « diagnostic », nous avons rappelé les **points d'attention récurrents identifiés par le Conseil** dans ses précédents travaux (bien-être, lien social, transition énergétique, numérique et PLUi) et qui peuvent être mis en lien avec le présent travail :

- | | |
|--|-----------------|
| - être inclusif : prendre en compte la situation des jeunes, des plus faibles, | - formation, |
| - responsabilité des citoyens: les associer, leur donner envie de voter, | - équité, |
| - information, communication, transparence, | - valorisation, |
| accompagnement et incitation, | - évaluation, |
| - transfrontalier... | |

TROIS GRANDS RENDEZ-VOUS DE COCONSTRUCTION

À la suite de cette réunion plénière de cadrage du sujet, l'année a été découpée en 3 grands rendez-vous, orchestrés par ExtraCité (volume 2 – annexes 3 à 5 : comptes-rendus des 3 ateliers) :

A. Atelier #1 [mardi 21 mai]

Le premier atelier visait avant tout à poser un état des lieux partagé sur les pratiques, les spécificités et les faiblesses de la collectivité sur les questions de participation citoyenne et, in fine, à **resserrer la réflexion sur les enjeux jugés prioritaires** à traiter concernant la démocratie participative locale.

Le diagnostic du 25 avril a permis d'identifier **7 défis majeurs** qui semblent se jouer sur le territoire. Sous le chapeau de ces 7 défis, les éléments de diagnostic ont été soumis au regard des participants, tous membres du Conseil de développement. Ces derniers ont pu ainsi compléter le diagnostic de manière qualitative, par leur ressenti, expériences individuelle et collective.

- **Défi A : Vers une coordination des différentes instances et démarches participatives ?** Sur le territoire, on constate un véritable mille-feuille d'instances participatives (conseil de quartier, conseil citoyen, Conseil de développement, ...).
- **Défi B : Vers une montée en compétence de tous les acteurs et tous les territoires, pour atteindre une culture commune du dialogue ?** Il est noté qu'au sein du territoire eurométropolitain, il n'existe pas de vocabulaire, définitions ou sémantiques communes autour de la participation citoyenne et encore moins de valeurs partagées affichées. Des carences méthodologiques existent également.
- **Défi C : Vers des habitants et usagers du territoire qui se sentent « citoyens métropolitains » ?** Le territoire de la métropole est un concept flou pour les habitants et le rôle de l'instance métropolitaine (l'intercommunalité) reste méconnu.
- **Défi D : Vers une question transfrontalière investie de manière participative ?** Le caractère transfrontalier de ce territoire se vit au quotidien et reste trop peu investi dans les démarches participatives (les projets concertés le sont dans les strictes frontières de l'intercommunalité).
- **Défi E : Vers une mobilisation efficace, une implication effective et une inclusion des publics traditionnellement « absents » ?** Tous les participants ont confirmé le manque de diversité dans la participation, ce sont « toujours les mêmes » qui viennent aux réunions, ateliers... Cela pose la question des modalités de mobilisation des publics (Comment faire venir ? Comment inviter ? Comment faire participer tout le monde ?).
- **Défi F : Vers un encouragement des initiatives citoyennes au service du bien commun ?** Il existe peu d'initiatives venant des citoyens eux-mêmes. La participation naît majoritairement d'une démarche descendante (de la collectivité / du porteur de projet vers le citoyen).
- **Défi G : Vers une reconnaissance et une valorisation de l'expertise citoyenne dans les projets dialogués ?** Il est déploré sur le territoire l'absence d'une méthodologie partagée, d'un « contrat » partagé avec le citoyen (quels sont les engagements clairs et affichés que l'on partage avec les citoyens). La défiance qu'ont beaucoup de citoyens envers les démarches participatives a également été mise en exergue : comment donner confiance en la participation ?



De leurs points de vue citoyens, ont été précisés les problématiques, enjeux et points d'amélioration dont le territoire doit rapidement se saisir pour (re) donner sa place au citoyen dans la définition de l'Eurométropole souhaitée pour demain.

A l'issue de la séance, 4 défis ont été qualifiés de prioritaires et choisis pour être travaillés en atelier #2. Ils devront être la priorité du Président et des élus de l'intercommunalité.

B. Atelier #2 [jeudi 20 juin 2019]

Les 4 défis sélectionnés à la fin de l'atelier 1 ont été reformulés pour l'atelier #2 :

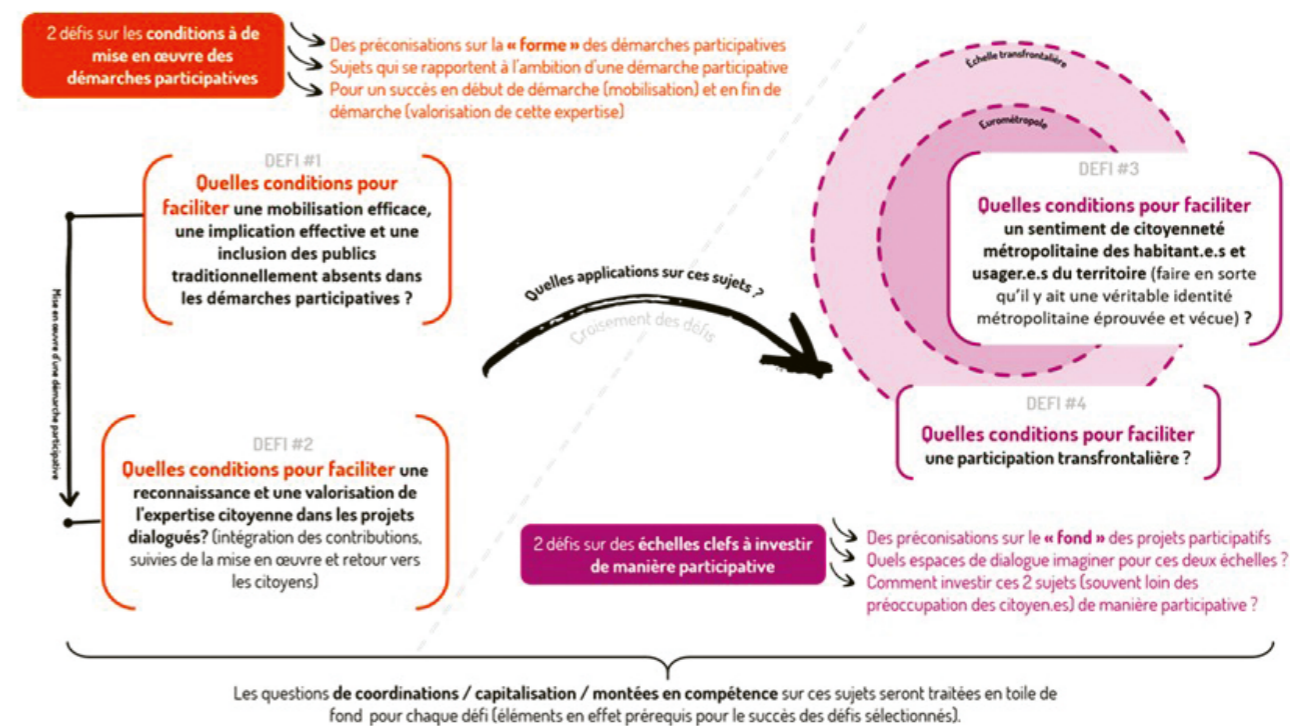
■ Défi 1 : Quelles conditions pour faciliter une mobilisation efficace, une implication effective et une inclusion des publics traditionnellement « absents » dans les démarches participatives ?

La mobilisation = faire venir les citoyens / L'implication = les citoyens participent tout au long du projet et pas seulement au premier atelier / L'inclusion = tous les publics quels que soient les âges, origines socioprofessionnelles ou culturelles ... participent.

■ Défi 2 : Quelles conditions pour faciliter une reconnaissance et une valorisation de l'expertise citoyenne dans les projets dialogués ? = Comment valoriser les citoyens qui donnent de leur temps pour participer ? Comment valoriser les productions réalisées ?

■ Défi 3 : Quelles conditions pour faciliter un sentiment de citoyenneté métropolitaine des habitants et usagers du territoire (faire en sorte qu'il y ait une véritable identité métropolitaine éprouvée et vécue) ?

■ Défi 4 : Quelles conditions pour faciliter une participation transfrontalière ? (Quelles modalités ? Quels outils ?)



L'objectif a ensuite été de réfléchir à des pistes d'actions concrètes qui répondent à chacun des défis et d'encourager des préconisations qui soient transversales, c'est-à-dire qui répondent à plusieurs défis à la fois.

Contrairement aux deux précédents temps, l'atelier #2 n'était pas seulement ouvert aux membres du Conseil mais aussi à des citoyens extérieurs français et allemands, ayant notamment participé au Sommet citoyen ou au Grand Débat National. Ensemble, ils ont proposé une cinquantaine d'actions. Certaines sont ressorties plus que d'autres comme : la mise en place d'un budget participatif intercommunal ou transfrontalier, une communication plus transparente via un site internet, une plateforme ou un système de newsletter dédié aux démarches participatives, une meilleure connaissance des acteurs de la concertation, la création de lieux symboliques où l'on pourrait valoriser les productions et dynamiques participatives, organiser des événements forts et festifs pour rendre visible ces mêmes dynamiques ...

C. Atelier #3 [jeudi 10 octobre 2019]

Également ouvert aux membres du Conseil et aux citoyens volontaires extérieurs comme lors de l'atelier #2, cet atelier visait non plus à susciter un foisonnement d'idées « à tout va » mais bien à structurer la future réponse au Président et aux élus de l'Eurométropole.

Il s'agissait de préciser quelques champs d'actions sélectionnés (une dizaine).

Pourquoi une sélection ? La saisine du Président Herrmann est sans équivoque : le Conseil de développement a pour mission de proposer des actions « concrètes, priorisées, pouvant être mises en œuvre dès 2020... ». L'enjeu réside donc dans la structuration des idées imaginées. Il ne s'agit pas de produire une liste de préconisations mais bien de rédiger une « feuille de route » dont le Président et les élus de l'intercommunalité pourront se saisir « telle quelle ».

Cette sélection a été opérée selon des critères définis avec le Comité de pilotage et le Comité de coordination réuni le 26 septembre 2019 :

- pistes d'actions jugées « prioritaires » par les participants à la fin de l'atelier #2,
- pistes d'actions identiques ou similaires proposées par plusieurs groupes lors de l'atelier #2 et qui répondaient à plusieurs défis à la fois,
- pistes d'actions concrètes rapidement réalisables (pouvant se transformer en outils pratiques),
- de manière générale, les pistes d'actions sélectionnées devaient répondre à toutes les conditions énoncées par la saisine du Président.

9 champs d'actions ont ainsi été travaillés plus en détails :

- 1 Mettre en place un **budget participatif** intercommunal et/ou transfrontalier.
- 2 Permettre aux citoyens de **faire émerger et porter des sujets au débat** public / Processus dits d'interpellation citoyenne (type « bottom up »).
- 3 Etablir une **liste de « bonnes pratiques »** et points d'attention que tout porteur de projet d'une démarche concertée doit avoir : vers une « charte » ?
- 4 **Former les élus, agents et citoyens** intéressés aux démarches participatives pour permettre leur montée en compétences : culture commune à installer.
- 5 Donner leur place aux **citoyens de demain** : des actions spécifiques pour favoriser l'implication et la sensibilisation de la jeunesse.
- 6 Développer un **statut distinctif** valorisant l'implication des habitants eurométropolitains.
- 7 Créer des **espaces physiques** pour donner plus de visibilité et pour dynamiser les démarches participatives.
- 8 Organiser un (des) **événement(s)** eurométropolitain(s) consacrés à la participation citoyenne.
- 9 Concevoir un **espace virtuel** dédié à la participation intercommunale (une plateforme, un site ou un portail internet).

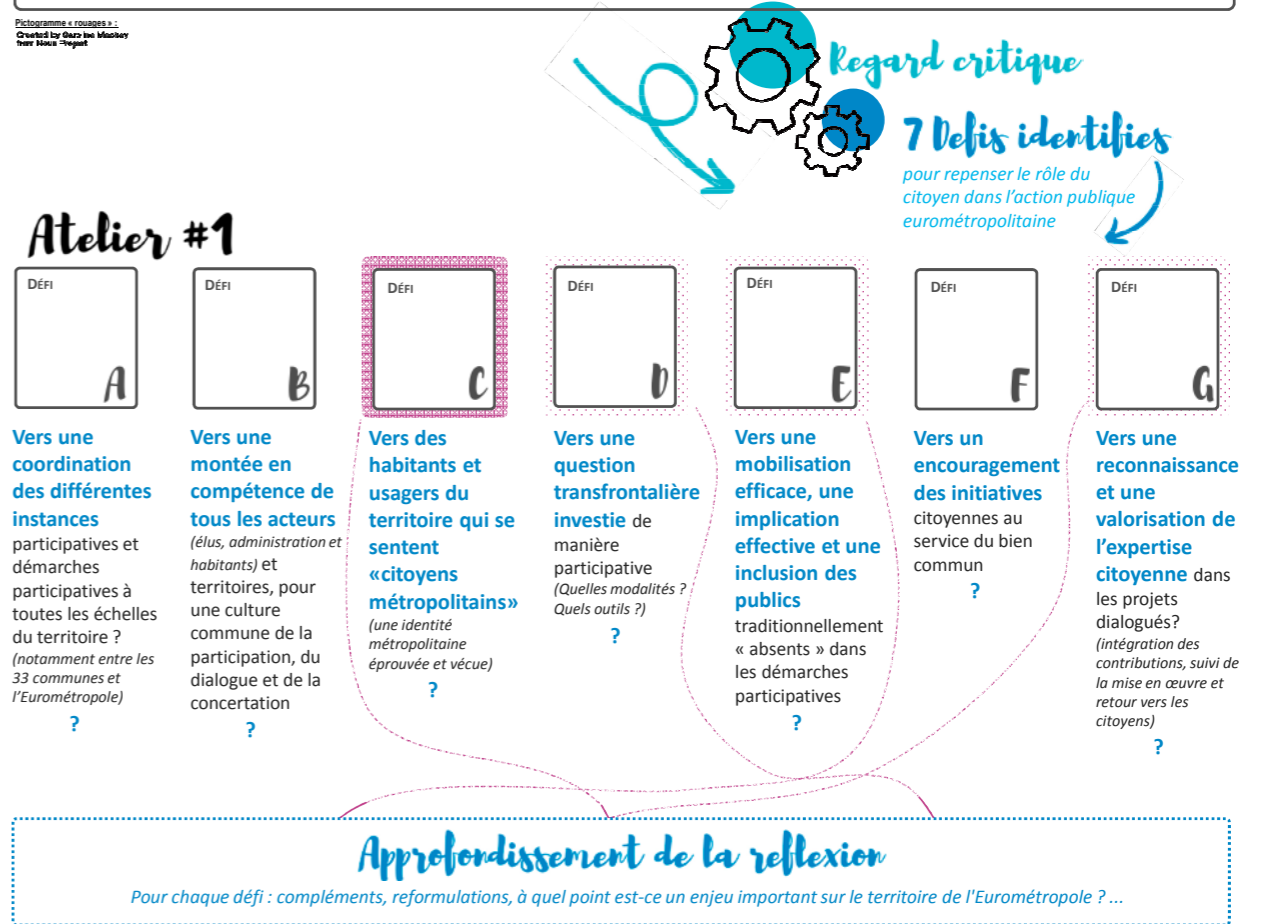
Les mois d'octobre et novembre ont ensuite été consacrés à la rédaction du présent rapport et à la conception d'une synthèse graphique communicante par Bien Fait Pour ta Com.

Les deux schémas ci-après synthétisent la méthodologie employée et le cheminement par étape de la réflexion menée.

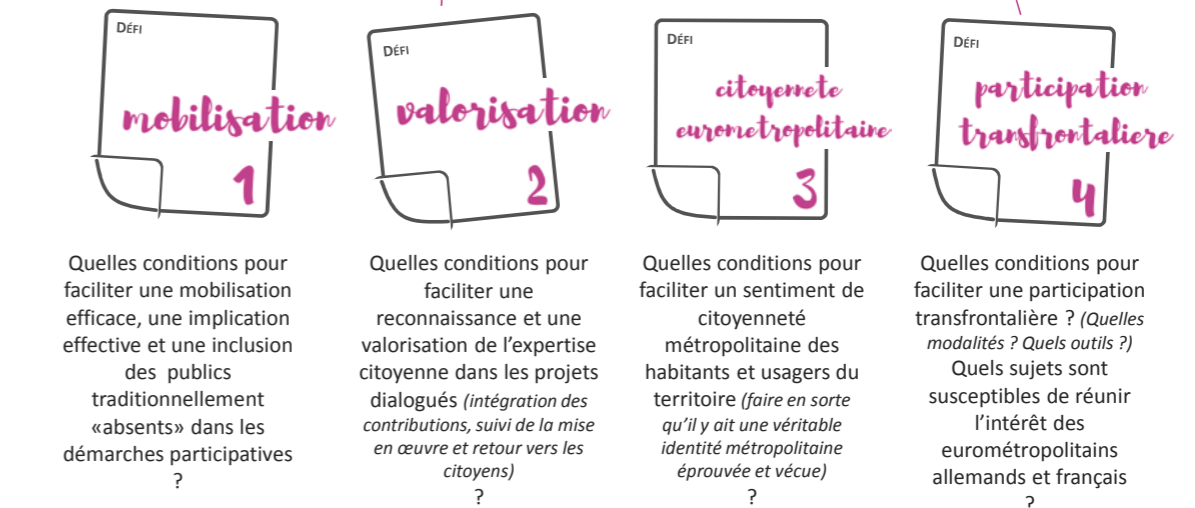
Etat des lieux

- ✓ **Recensement des pratiques et instances participatives** existantes sur le territoire eurométropolitain.
- ✓ **Présentation des principales modalités participatives** observées sur le territoire :
les thématiques qui font le plus souvent l'objet de démarches concertées (*Aménagement et Environnement*), la phase où l'avis des citoyens est le plus souvent demandé (*phase stratégie, phase de formulation de la politique*), le degré de participation le plus souvent pratiqué (*la consultation, soit une information suivie d'une demande d'avis des participants, sans garantie de prise en compte mais avec un engagement de réponse de la part des pouvoirs publics*) ...

Pictogramme « rouages » :
Créé par Goro van Wijk
sur Flickr / Freepress



Atelier #2



ETAPE 2

Atelier #2

Une 50aine d'actions identifiées

- Mettre en place un budget participatif.**
- Informer sur « qui fait quoi? » dans l'Eurométropole et plus loin.
 - Construire une « maison » de la citoyenneté.
 - Concevoir un portail citoyen eurométropolitain.
 - Ouvrir aux citoyens les commissions communales voire métropolitaines et créer une commission de citoyens.
 - Organiser des événements autour du lancement d'une enquête publique.
 - Mettre en place une promotion ludique et à grande échelle du Conseil de développement.
 - Donner la possibilité de consulter en direct les questions en débat.
 - Créer une journée annuelle de la citoyenneté.
- Informez tous les citoyens de la procédure complète de ce qu'est une enquête publique.*
- Faire participer les gens à petite échelle, commencer par les enfants.
 - Enseigner en primaire les pouvoirs de l'Eurométropole.
- En phase Avant-Projet, toujours proposer en fin d'article DNA la prochaine réunion citoyenne portant sur le sujet.*
- Poser des questions « obligatoires » auxquelles répondre en même temps que la déclaration de logement/habitation.
 - Proposer un deal à l'ensemble des citoyens de l'Eurométropole : réduction des charges contre du temps de « service citoyen ».
 - Mettre en place une information multi-supports.
 - Envoi régulier de mails explicitant les projets de concertation avec liens d'inscription.
 - Informer de l'existence des dispositifs participatifs.
 - Participer à l'ordre du jour du Conseil municipal ou du Conseil communautaire.



- Instaurer un prérequis dans toutes les démarches de concertation : faire un retour vers les participants pour justifier, expliquer, argumenter la décision politique (traçabilité).**
- Créer des « lieux totems » pour valoriser les productions participatives.
 - Mettre en place un site intercommunal en ligne qui capitalise les démarches participatives (avec une possibilité de contributions spontanées).
 - Rendre visibles les démarches participatives par un affichage et une valorisation via des supports variés, pédagogiques et illustrés (magazines, documents visuels, affichage...).
- Le Conseil de développement comme garant des processus participatifs menés par l'Eurométropole (surveillance, alerte ?).*
- Un vocabulaire commun / des procédures communes sur tout le territoire de l'Eurométropole pour mettre en place les démarches participatives (mise en cohérence).
 - Former les élus / agents à ces démarches (montées en compétence).
 - Instaurer une équipe technique au sein l'Eurométropole dédiée à cette mission de retour vers les habitants et de traçabilité des démarches participatives.
 - Une « newsletter » de la participation de l'Eurométropole pourrait être créée.
 - Une communication transparente devrait être mise en place pour chaque projet mené par une collectivité.



- Créer un site eurométropolitain de la participation.**
- Instaurer un budget participatif intercommunal.
 - Créer un passeport eurométropolitain.
- Une réorganisation des services dédiés à la participation citoyenne, mutualisation et affirmation de l'ingénierie.*
- La création d'un portail internet eurométropolitain.
 - Créer des tiers lieux métropolitains.
 - Changement du nom et du logo de l'Eurométropole pour plus de cohérence.
 - Créer des événements à l'échelle de l'Eurométropole.
 - Créer une journée citoyenne à l'échelle métropolitaine.
 - Une communication renforcée du Conseil de développement et des autres outils de participation.
 - Nommer de manière spécifique les établissements publics métropolitains.



- Mettre en place une base de données transfrontalières (des acteurs associatifs).**
- Créer un budget participatif transfrontalier.
 - Concevoir un site internet commun à l'Eurométropole et aux communes allemandes limitrophes.
 - Développer un statut d'ambassadeur transfrontalier.
- Proposer des manuels scolaires communs aux deux pays.*
- Intégrer Kehl comme la 34ème commune de l'Eurométropole.
 - Diffuser des extraits de Karambolage (émission Arte) dans le TRAM.
 - Délivrer une certification de compétences transfrontalières.
 - Développer des médias interculturels.
 - Créer une maison de santé transfrontalière.



Faisons

A cette étape, il ne restait plus qu'un atelier coproductif durant lequel mobiliser les membres du Conseil de développement et d'autres citoyens volontaires. Pour répondre à la saisine du Président qui souhaitait "une série d'actions concrètes prioritaires, pouvant être mises en œuvre dès 2020", il était nécessaire de réduire notre champ de travail.



Les critères de sélection, décidés avec le Comité de pilotage de la mission, ont été les suivants :

- ✓ pistes d'actions prioritaires par les participants à la fin de l'atelier #2,
- ✓ pistes d'actions identiques ou similaires, proposées par plusieurs groupes et qui répondaient à plusieurs défis à la fois,
- ✓ pistes d'actions concrètes, rapidement réalisables (pouvant se transformer en outils pratiques),
- ✓ de manière générale, les pistes d'actions sélectionnées devaient répondre aux conditions énoncées par la saisine du Président.

NOTA BENE : Les pistes d'actions non sélectionnées ne vont pas « à la poubelle ». Elles feront l'objet d'un traitement différent dans le rapport final.

LEGENDE :

- À gauche, la liste exhaustive des pistes d'actions imaginées lors de l'atelier #2.
- A droite, les champs d'actions formulés à partir des pistes d'actions sélectionnées (cf. critères de sélection ci-dessus). Au cours de l'atelier #3, la ou les pistes d'actions sélectionnées devaient être précisées et complétées dans le cadre du champ d'actions leur correspondant.
- Pour comprendre le lien entre pistes d'actions et champs d'actions, nous avons établi un code couleur.

ETAPE 3

Atelier #3

9 champs d'actions retenus

- CHAMP D' ACTIONS #1**
- Mettre en place un budget participatif intercommunal et/ou transfrontalier
- CHAMP D' ACTIONS #2**
- Permettre aux citoyens de faire émerger et porter des sujets au débat public / Processus dits d'interpellation citoyenne (type "bottom up")
- CHAMP D' ACTIONS #3**
- Etablir une liste de « bonnes pratiques » et points d'attention que tout porteur de projet d'une démarche concertée doit avoir : vers une « charte » ?
- CHAMP D' ACTIONS #4**
- Former les élus, agents et citoyens intéressés aux démarches participatives pour permettre leur montée en compétence : culture commune à installer
- CHAMP D' ACTIONS #5**
- Donner leur place aux citoyens de demain : des actions spécifiques pour favoriser l'implication et la sensibilisation de la jeunesse
- CHAMP D' ACTIONS #6**
- Développer un statut distinctif valorisant l'implication des habitants eurométropolitains
- CHAMP D' ACTIONS #7**
- Créer des espaces physiques pour donner plus de visibilité et pour dynamiser les démarches participatives
- CHAMP D' ACTIONS #8**
- Organiser un (des) événement(s) eurométropolitain(s) consacrés à la participation citoyenne
- CHAMP D' ACTIONS #9**
- Concevoir un espace virtuel dédié à la participation intercommunale (une plateforme, un site ou un portail internet)

ETAPE 4

Ecriture du rapport

Faisons

Afin de répondre aux exigences de la saisine, le Conseil de développement a repris l'ensemble des productions, idées et réflexions issues de la concertation (de l'état des lieux jusqu'à l'atelier #3) pour **rédiger un rapport structuré**, offrant des prescriptions d'actions concrètes à mettre en œuvre par les élus et l'intercommunalité.

Une synthèse graphique communicante a également été produite.

Introduction

- ✓ Rappel de la saisine.
- ✓ Etat des lieux.
- ✓ Méthode déployée.

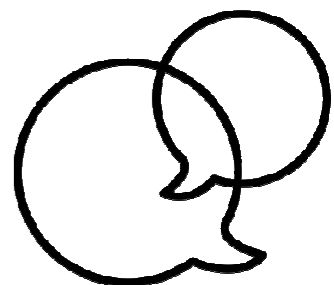
La feuille de route

- ✓ Les préconisations prioritaires, structurées en prérequis et outillage.

Conclusion

ETAPE 5

Rendu et suivi



POUR favoriser la PARTICIPATION citoyenne

DANS L'ESPACE MÉTROPOLITAIN TRANSFRONTALIER

Défi n°1
LA MOBILISATION

Défi n°2
LA VALORISATION

4 DÉFIS

Défi n°3
LA CITOYENNETÉ
eurométropolitaine

Défi n°4
LA PARTICIPATION
transfrontalière

16 ACTIONS

Gouvernance et modalités partagées

1 Établir un format type "charte" encadrant les démarches participatives métropolitaines

2 Identifier et lancer des **concertations** et des **co-constructions**, à mener sur des sujets de portée métropolitaine

3 Créer une **entité** dédiée à la participation citoyenne au sein des services métropolitains qui facilite la coordination
► Eurométropole+communes
► inter+services

4 S'appuyer sur le **conseil de développement** en renforçant son rôle et en optimisant son organisation et son fonctionnement

Culture commune

5 Former les élus et les agents aux démarches participatives

6 Former les **citoyens** intéressés aux démarches participatives pour permettre leur **montée en compétences**

7 Mettre en place des dispositifs d'échanges et de **retours d'expériences** entre les différentes communes et avec la métropole



Synthèse graphique réalisée par Hélène Salazar
Décembre 2019 / www.bienfaitpourta.com/

Espaces de dialogue

8 Concevoir un **espace virtuel** dédié à la participation inter-communale

9 Identifier des **espaces physiques** intercommunaux pour donner plus de visibilité et pour dynamiser les démarches participatives

Outils communs & partagés

10 mettre en place un **budget participatif** intercommunal et transfrontalier

11 Permettre aux citoyens de faire émerger et de porter des sujets au débat public via des processus d'interpellation citoyenne

12 Donner une **grande place** aux **citoyens de demain** avec des actions spécifiques pour favoriser l'implication et la sensibilisation des jeunes

13 Proposer un **"PASS métropolitain"**

Vecteurs de mobilisation & information

14 Organiser un ou plusieurs **événements** eurométropolitains consacrés à la participation citoyenne

15 Développer différents **vecteurs complémentaires** pour mieux **informer** les citoyens sur les démarches concertées

16 Mettre en place un dispositif d'identification et de mobilisation des **acteurs relais** de l'écosystème de la participation citoyenne

LES PRÉCONISATIONS

A l'issue du processus décrit ci-dessus et d'arbitrages réalisés par le Conseil de développement, 16 actions concrètes ont été proposées collectivement, qui doivent permettre de porter les 2 étapes d'évolution proposées à l'Eurométropole et de répondre aux 4 défis prioritaires retenus :

1. Pour organiser les conditions favorisant les dynamiques participatives sur le territoire :

Un travail sur l'organisation de la métropole semble un prérequis nécessaire pour marquer la volonté politique et porter la dynamique de progrès de l'institution, y compris dans ses relations avec les communes : la réunion de conditions préalables favorables à la structuration de l'ensemble du dispositif de participation à l'échelle de la métropole est un gage de solidité, de permanence dans le temps et doit permettre d'éviter l'écueil du saupoudrage d'actions, de méthodes.

Deux pistes sont proposées :

- Agir sur la gouvernance avec des modalités partagées : préconisations 1 à 4
- Instiller une culture commune : préconisations 5 et 6

Préconisation n°1 :

Établir un format type « charte » encadrant les démarches participatives métropolitaines (process partagé).

Objectifs

- Affirmer une volonté politique métropolitaine partagée, préalable indispensable.
- Aller vers une logique tripartite en associant élus, agents et citoyens.
- Poser des principes communs, partagés avec des processus cohérents.
- Avoir un cadre partagé, des règles claires, définies à court terme : une première pierre d'une démarche participative à l'échelle de l'Eurométropole.
- Fédérer les élus et les agents.
- Fédérer l'institution et les citoyens.
- S'engager dans le respect de la « charte ».

Ce qui est attendu

- Mettre en place des processus participatifs eurométropolitains, sous la forme éventuellement d'une « charte » : les communes pourraient être associées à leur élaboration si elles le souhaitent.
- S'inspirer, par exemple, du Pacte de la démocratie locale de Strasbourg (démarche tripartite entre élus, citoyens, services) pour le faire évoluer.
- S'appuyer sur des projets concrets eurométropolitains pour imaginer cette « charte » (ex : PLUi).

La délibération politique signée par tous les élus de Grenoble Métropole (faisant office de charte opposable) ou encore la convention entre Nantes Métropole et les communes (définissant le principe de subsidiarité) pourraient servir de base à la réflexion.

Autres pistes

- Cadre de référence.
- Instaurer un prérequis dans toutes les démarches de concertation : faire un retour vers les participants pour justifier / expliquer / argumenter la décision politique (traçabilité).
- Adopter un vocabulaire commun / des procédures communes sur tout le territoire de l'Eurométropole pour mettre en place les démarches participatives (mise en cohérence).
- Mettre en place une communication transparente pour chaque projet mené par une collectivité.
- Créer des indicateurs communs de la participation citoyenne.
- Bien prendre en compte l'avis des instances participatives : justifier ce qui a été pris en compte, ou pas, et pourquoi :
 - obligation dans les démarches participatives de s'assurer à la fois de transparence / traçabilité sur le processus, mais également d'avoir une « justification » de la décision politique arbitrée (permet de valoriser l'expertise d'usage et légitimer la décision politique),
 - prérequis qui est anticipé dès le début de chaque démarche,
 - systématiser un temps de restitution final qui explique ce qui a été retenu ou pas et pourquoi,
 - une réponse explicite sur les engagements pris et les demandes relayées par l'expertise d'usage qui ne peuvent être intégralement satisfaites → en cas de proposition non retenue, la collectivité argumente son choix,
 - l'engagement de transparence,
 - l'engagement de rendre compte de l'avancement d'une démarche.
- Favoriser les échantillons participatifs (tirage au sort, cf. cours d'assises...).
- Une forme de contrat participatif : qui engage les parties prenantes, qui fixe un cadre.

Préconisation n°2 :

Identifier et lancer des concertations et coconstructions, à mener sur des sujets de portée métropolitaine pour expérimenter.

Nous avons listé aux participants les différentes compétences de l'intercommunalité, donné des exemples de projets qui étaient menés par l'Eurométropole dans le cadre de ses compétences. Pour chacune des compétences, les participants ont déterminé si [] OUI ou [] NON il était nécessaire de faire participer les habitants et citoyens.

Objectifs

- Définir à quel moment il est pertinent d'engager une démarche participative, avant de réfléchir aux outils, méthodes et moyens à déployer pour favoriser la participation citoyenne dans l'action publique. En effet, il ne s'agit pas de « concerter tout, tout le temps » et de risquer d'aboutir à de nombreux projets coûteux, avec une faible mobilisation (à force de sollicitations, une démobilitation des citoyens –même les plus engagés– serait prévisible) donc peu représentative.
- Définir « l'action publique » : quelles actions publiques nécessitent effectivement de consulter, interroger, travailler avec les habitants et citoyens ? Quelles autres actions publiques doivent légitimement se réaliser dans le cadre de l'Eurométropole (travail entre les services techniques et les élus) ?

Ce qui est attendu

Les principales attentes exprimées au sein de 3 groupes de travail en termes de concertation sont de 3 ordres :

- Concerner des sujets qui touchent tous les habitants : ils doivent être fédérateurs et universels, les habitants étant les premiers concernés par la mise en œuvre des compétences métropolitaines. Ils souhaitent ainsi veiller à ce que les choix effectués concernent effectivement tous les publics. Toutefois, une majorité se sent peu concernée par la gestion quotidienne et les aspects trop techniques de l'activité de la collectivité.

- Jouer un rôle de sensibilisation et faciliter l'adhésion aux projets : de nombreux thèmes évoqués impliquent des changements de comportement des usagers et des étapes d'expérimentation auxquelles ils souhaitent participer.
- Toucher au quotidien, au cadre de vie des habitants : les thèmes prioritaires sont l'environnement (air, bruit, déchets, plan climat, transition énergétique), l'urbanisme (logement, aménagement de zones, PLUi) et les mobilités, compétences structurantes de la métropole.

Préconisation n°3 :

Créer une entité dédiée à la participation citoyenne au sein des services métropolitains.

Les participants à la démarche ont noté l'importance majeure de cette préconisation, affichée comme un prérequis à toutes les suivantes.

En effet, créer une entité dédiée à la stricte participation citoyenne, c'est donner sa place à la participation citoyenne dans la structure eurométropolitaine. L'atelier #1 a permis de dégager des enjeux et défis multiples auxquels l'intercommunalité doit faire face si elle souhaite mener une politique participative ambitieuse et pertinente. L'atelier #2 a identifié ce prérequis essentiel pour instaurer une dynamique efficace.

Il n'a toutefois pas été travaillé lors de l'atelier #3, les compétences et l'arbitrage politique et technique ne relevant pas du Conseil de développement ou des citoyens.

Objectifs

- Affirmer l'importance accordée à la participation citoyenne, y compris dans l'organisation de l'administration. Actuellement, l'organigramme de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg identifient deux lignes consacrées à la démocratie participative : la première, à la Direction générale des services, consacrée au Conseil de développement et la seconde à la Direction Urbanisme et Territoire (Mission participation citoyenne).
- Avoir une vision transversale de la participation citoyenne au sein de l'action publique territoriale. Qui est référent pour un projet qui touche non pas à l'urbanisme mais à la santé, au sport ou encore à la construction d'un événement ? Un service à part entière offrirait de mener une politique concertée plus cohérente pour tous les projets intercommunaux mais aussi avec les communes. En effet, ce service dédié pourrait entretenir une relation privilégiée avec les communes et autres partenaires institutionnels émetteurs de politiques et projets concertés. Il pourrait se tenir informé des processus de concertation en cours, échanger sur les méthodes employées, apprendre des partenaires les plus avancés/ expérimentés en termes de participation et, à l'inverse, conseiller les partenaires néophytes. Ce service serait bien identifié au sein de l'Eurométropole par les autres agents, il veillerait à sensibiliser, voire former les autres services au sujet, lorsque le besoin se fait sentir et œuvrerait à un vocabulaire commun autour de la concertation (cf. actions ci-après).
- Développer une véritable compétence « concertation » et « coconstruction » au sein de l'intercommunalité, qui doit s'impliquer plus en profondeur, dans son système, son mode de fonctionnement, son organigramme même pour permettre une implication effective et efficace des acteurs de la concertation (agents, élus...) et des citoyens.
- Soutenir et accompagner des groupes d'habitants désireux de s'impliquer dans l'action publique locale (cf. actions ci-après). En lien avec le service communication, il pourrait mettre en place un site internet/ une plateforme informant de toutes les procédures de concertation tenues sur le territoire (cf. actions ci-après) et, de manière générale, il serait garant du développement de la participation dans toutes les actions publiques intercommunales.
- Faciliter la coordination Eurométropole/communes sur les questions de participation.
- Faciliter la coordination entre services lors des projets concertés.

Ce qui est attendu

- Instaurer au sein de l'Eurométropole une équipe technique, une entité qui soit exclusivement dédiée à la démocratie participative sur le territoire intercommunal.
- Réorganiser les services dédiés à la participation citoyenne (mutualisation et affirmation de l'ingénierie).
- Convenir d'un vocabulaire commun et de procédures communes sur tout le territoire de l'Eurométropole lors de la mise en œuvre des démarches participatives afin de mettre en cohérence la dynamique participative sur le territoire.

Préconisation n°4 :

S'appuyer sur le Conseil de développement en renforçant son rôle et en optimisant son organisation et fonctionnement.

ATELIERS #1 ET #2

Un bilan du fonctionnement du Conseil de développement est en cours de réalisation (fin 2019-début 2020), qui fournira des pistes pour améliorer celui-ci et répondre à l'attente exprimée.

Objectifs

- Faire du Conseil de développement une instance « passerelle » entre les initiatives citoyennes et la collectivité, avec un rôle de mise en lumière de ces dernières.
- Mettre en place une promotion ludique et à grande échelle du Conseil pour sensibiliser le grand public qui ne pense pas forcément à se renseigner sur le sujet en amont. Les événements d'envergure particulièrement percutants : le public s'y rend soit par curiosité, soit par intérêt.
- Faire le retour auprès des citoyens.
- Expliquer / informer / mobiliser (rôle d'intermédiaire), sans pour autant assumer les décisions prises par les élus.
- Intégrer à l'ordre du jour de chaque conseil métropolitain ce qui émane du Conseil de développement (nota : pour le CESER présentation directe aux élus).
- Faire du Conseil de développement un/le garant des processus participatifs menés par l'Eurométropole (surveillance, possible alerte, « points » de vigilance sur la démarche...).

Ce qui est attendu

- Analyser les raisons d'une participation parfois limitée des membres du Conseil de développement.
- Améliorer la représentativité des membres du Conseil de développement (hétérogénéité des profils des membres).
- Participer aux instances de l'Eurodistrict (représentation).
- Faciliter la mise en lien des élus avec le Conseil de développement.
- Jouer un rôle de passerelle, d'intermédiaire entre les citoyens et la collectivité pour faire remonter une idée partagée, une initiative.

Préconisation n°5 :

Former les élus et agents aux démarches participatives.

Objectifs

- Favoriser la montée en compétence des acteurs publics et une plus grande efficacité et pertinence des initiatives locales.
- Instiller une culture commune. Ce ne serait pas uniquement pour « les intéressés » mais bien pour tout le monde, pour que tous soient sensibilisés à la question et puissent interagir efficacement/ en bonne intelligence sur des projets coproduits et avec le service participation citoyenne.

▸ Ce qui est attendu

- Inscrire la participation citoyenne dans les plans de formation des élus et des agents.

Préconisation n°6 :

Former les citoyens intéressés aux démarches participatives pour permettre leur montée en compétence

La formation de citoyens ne s'aborde pas de la même manière que celle des agents et élus. Il faut la penser à part. Les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes et les formats qui seront proposés ne seront pas les mêmes non plus (adaptation nécessaire au public). Il s'agit ici plutôt de permettre aux citoyens de participer « en connaissance de causes ».

▸ Objectifs

- Partager une culture commune de la participation citoyenne, notamment par la formation des acteurs.
- Former les citoyens intéressés aux démarches participatives pour permettre leur montée en compétences.
- Reconnaître les compétences acquises.
- Informer sur qui fait quoi entre les communes et l'Eurométropole.
- Informer sur les acteurs transfrontaliers et partenaires allemands.

▸ Ce qui est attendu

- Saisir l'opportunité de l'élaboration du projet d'administration pour Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg qui inclut la participation des habitants dans ses objectifs : les agents de l'Eurométropole sont dans ce cadre sensibilisés à son importance.
- Aller plus loin pour donner envie aux élus, en leur montrant les possibilités, ce qui existe ailleurs, à travers par exemple les formations proposées par l'INET ou la Hochschule für Öffentliche Verwaltung (HSK) à Kehl, ou encore en partageant les expériences d'autres grandes villes de France (Grenoble, Paris, Nantes...).
- Ouvrir une « école de la citoyenneté », pour rendre le sujet de la participation et les méthodes accessibles aux citoyens qui ne participent pas encore.
- Proposer à l'ensemble des citoyens de l'Eurométropole de valoriser le temps de « service citoyen ».

Préconisation n°7 :

Mettre en place des dispositifs d'échanges et de retours d'expériences et de démarches entre les différentes communes et avec la métropole.

▸ Objectifs

- Partager les dynamiques participatives dans les politiques publiques à travers des retours d'expériences, y compris sur des expériences complexes, et réunir les agents et élus autour des difficultés auxquels ils sont confrontés.
- Capitaliser les expériences, mais aussi « donner envie », rassurer les communes qui sont moins engagées sur ces questions.
- Mettre en cohérence, éviter les doublons, mutualiser les ressources.
- Travailler ensemble pour toucher plus de monde.
- « Challenger » les différentes communes entre elles, dans une dynamique vertueuse.

ATELIERS #1 ET #2

▸ Ce qui est attendu

- Imaginer des formats variés et réguliers d'échanges, de rencontre entre des agents / élus des différentes communes et/ou services eurométropolitains.
- Des témoignages, des journées de rencontres, des revues de projets, un forum annuel ou même un guide qui valorise les réussites. Ces échanges peuvent être thématiques ou relatifs à une méthodologie d'animation spécifique par exemple.
- Ces partages d'expériences encadrés et organisés par le nouveau service créé (cf. préconisation 3), l'organisation d'un réseau de la concertation peut être imaginée.

2. Pour proposer des outils d'appropriation des démarches de participation citoyenne par l'Eurométropole :

Pour développer et accompagner les démarches participatives, des efforts peuvent être réalisés sur les outils mis à disposition des habitants.

- Identifier des espaces de dialogue dédiés à la participation : préconisations 8 et 9
- Partager des outils communs sur le territoire : préconisations 10 à 13
- Mobiliser des vecteurs d'information et de communication marquants : préconisations 14 à 16

Préconisation n°8 :

Concevoir un espace virtuel dédié à la participation intercommunale.

▸ Objectifs

- Trouver de l'information à l'attention de tous les habitants de l'Eurométropole, se renseigner sur un projet en cours.
- Améliorer les deux sites existants dans des délais rapprochés (dans l'année qui vient) : les simplifier et les rendre plus « sexy »/ « pepsy ».
- Faire connaître ces sites, en faire la publicité (Facebook, journal, panneaux, arrêts de bus, écoles, travail avec les associations) et utiliser des sujets porteurs pour inciter les habitants à y aller (ex : le Grand Contournement Ouest).
- Diffuser (sur demande) par une newsletter régulière une information sur les projets de concertation et leur avancement.

▸ Ce qui est attendu

Concernant le site internet en place :

- Mettre en avant les thèmes principaux concernant l'Eurométropole.
- Dès la page d'accueil, nous manquons d'informations. Ce qui ressort le plus concerne les déchets et la piscine. Il faudrait mettre en avant des onglets plus génériques.
- Rendre plus « pétillante », plus novatrice la présentation de la page d'accueil.
 - Organiser la page d'accueil en 3 « rubriques »/ onglets : ce qui concerne la Ville de Strasbourg, ce qui concerne l'intercommunalité, ce qui concerne la « transfrontalité ».

- Faire ressortir davantage la rubrique/onglet « Participation citoyenne », la mettre plus haut.
- Créer un logo/pictogramme pour faire ressortir tout ce qui relève de la démocratie participative.
- Le site de la Ville est traduit en français, anglais et allemand, ce qui est apprécié et appréciable pour faire Eurométropole.

Concernant la plateforme « Participation » en place :

- Tout comme sur le site internet, la plateforme pourrait être partagée entre la Ville et l'intercommunalité.
 - Trouver des intitulés plus tranchés et clairs tels que « s'informer » et « participer ». Là encore, on peut utiliser des logo/pictogramme plutôt que des intitulés écrits.
 - Intégrer, en page d'accueil, une carte interactive des projets ou un onglet indiquant l'existence d'une carte qui recenserait les projets concertés sur l'Eurométropole.
- Les projets portés par l'Eurométropole mais aussi ceux portés par les communes pour valoriser les démarches participatives en général. Par contre, faire attention à bien différencier les deux (exemple par un code couleur).
- Faire apparaître en premier les projets en cours.
 - Rendre le site moins « triste », plus engageant, (« très noir » -couleur ou police très grasse.
 - Simplifier le site qui n'est pas très accessible aux personnes peu opérationnelles sur le numérique.
 - Traduire le site en allemand et en anglais, pour intégrer plus de participation transfrontalière.
 - Faire apparaître d'emblée le nombre de participants et pas seulement le nombre de j'aime/j'aime pas (on est plus intéressé par le nombre de personnes qui ont effectivement participé aux réunions, ateliers, qui ont commenté...), lorsque l'on se renseigne sur les projets concertés. Ce serait plus pertinent.
 - Mettre à la une les résultats finaux quand le projet est terminé (visibles/compréhensibles d'un seul coup d'œil).

Le site internet de Grenoble métropole <https://www.lametro.fr/> pourrait être un exemple à suivre.

Autres pistes

- Une stratégie numérique globale au service de la participation citoyenne
- Une plateforme citoyenne avec des outils de participation plus interactifs (différentes modalités de contribution, choix et modalités plus importants, interactivité entre citoyens ...) → ce volet relatif à un site contributif n'a pas été développé lors du dernier temps, mais cette attente était récurrente lors des précédents ateliers

Préconisation n°9 :

Identifier des espaces physiques intercommunaux pour donner plus de visibilité et pour dynamiser les démarches participatives de la métropole.

Objectifs

- Renforcer la présence de proximité de l'Eurométropole.
- Faire participer d'autres personnes que les personnes « habituelles », dans ces lieux ouverts à « tout le monde et n'importe qui », habitants et usagers du territoire.
- Sujets abordés dans ces lieux : tout ce qui « touche à la vie dans la cité », pas uniquement des projets institutionnels.
- Créer « les chaînons manquants » dans les dynamiques participatives via ces espaces : des lieux sous le l'égide la participation, mais les plus flexibles possibles en termes de fonctions, donc à la fois : lieux d'(in)formation (informer sur les projets en cours, former les volontaires aux enjeux / outils / process de concertation), lieux de communication (et de mise en valeur des productions des différentes concertations, de comment l'expertise d'usage a été prise en compte, sur les différentes compétences de l'Eurométropole), lieux de lien social

(«le comptoir d'un café est le parlement du peuple », lieux de rencontres entre citoyens, mais aussi entre citoyens et techniciens / experts, débouchant sur productions issues d'une saisine top down - sujet eurométropolitain questionné / concerté - ou auto saisine bottom up - interpellation sur un sujet précis).

Ce qui est attendu

- Lieux où les gens viennent déjà, lieux de proximité fréquentés.
- Pas des lieux juste pour « parler pour parler » mais des vecteurs « pour que ça remonte » aux élus.
- Importance de la légitimité de ces lieux, reconnus par les élus.
- Un environnement où l'on est à l'aise, avec une ouverture en termes d'horaires, la plus large possible.
- Des lieux qui se distinguent des institutions, ouverts, conviviaux, attractifs, qui échappent ainsi à l'étiquette institutionnelle, à une image froide.
- Importance d'avoir un système de reconnaissance / symboles entre ces différents lieux (labellisation ?). Identité visuelle et cohérence entre les différents lieux, logo commun « marque commune » pour plus facilement mettre en valeur le rôle eurométropolitain, équité entre les lieux.
- Prendre appui sur des lieux qui existent déjà (dans la mesure du possible), déjà identifiés par les habitants et usagers : ce serait plus simple, moins cher et plus rapide à mettre en œuvre. Des lieux déjà encadrés et animés → enjeu d'élargir les compétences de ces gestionnaires.
- Étudier les modalités d'animation :
 - appui sur les gestionnaires actuels,
 - utogestion parfois, responsabilisation, autonomisation et animation par les citoyens selon les sujets.
- Animation parfois par des techniciens de l'Eurométropole.
- En parallèle, développer un réseau « de petits lieux » complémentaires (situés dans l'espace public, dans des lieux de passage, par exemple à proximité des transports en commun, lieux ouverts), qui « donnent à voir », les projets concertés en cours et avec une possibilité de « mini consultation » grâce à ces derniers.
- Pour les petites communes identifier un lieu-clef.
- Pour les plus grandes communes : une division par quartier pour avoir un lieu clef dans un périmètre de proximité.

De quels projets s'inspirer ?

- Lieux toujours occupés à Strasbourg (exemple de la Maison des sports et de la Maison des syndicats).
- Lieu type Maison des associations.
- Exemple de la MJC de Montpellier.
- Des lieux « esprit bistrot ».

Préconisation n° 10 :

Mettre en place un budget participatif intercommunal et un budget participatif transfrontalier.

Objectifs

- Financer de nouvelles idées : il doit être l'outil permettant la création d'un véritable espace d'innovation, d'un laboratoire.
- Faire vivre l'intercommunalité (ex : nouveaux événements) et le transfrontalier.

▸ Ce qui est attendu

S'inspirer des exemples de Strasbourg, Schiltigheim, Paris... et se renseigner sur l'existence de budgets participatifs en Allemagne.

- Définir un pourcentage du budget total de l'Eurométropole affecté au budget participatif dès 2021. Mais pour tester la ou les premières fois, il s'agirait de ne pas allouer un trop grand pourcentage.
- Toucher à la fois l'investissement et le fonctionnement.
- Pour des projets intercommunaux ou basés sur une seule commune mais d'intérêt intercommunal (ex : médiathèque, skate-park, évènement métropolitain...).
- Seront concernés par ce budget participatif les contribuables des 33 communes et de Kehl, via l'Eurodistrict par exemple.
- Une fois le budget participatif lancé, si les élus souhaitent reconduire l'année suivante, une action initialement proposée par un citoyen et portée par le budget participatif, ils devront le faire dans le cadre du budget classique (attention aux frais de fonctionnement).
- Un appel à participation libre dans le cadre des thématiques correspondant aux compétences de l'Eurométropole.
- Mettre en place un comité de suivi tripartite ou désigner le Conseil de développement comme garant de la démarche.
- Le dépôt des propositions pourrait se faire par vote numérique et papier (déploiement d'urnes dans les institutions telles que les mairies, les CCAS...).

▸ Mise en œuvre

Déploiement / détail de la mise en œuvre :

- En accord avec la-les communes concernées.
- Créer un groupe de réflexion au sein de l'Eurométropole, associant les citoyens.

Points de vigilance :

- Veiller à la répartition géographique des projets (« pas que Strasbourg »).
- Se coordonner avec les budgets participatifs de communes.
- Quid de l'articulation avec le transfrontalier ? Associe-t-on l'Allemagne ? Comment cela fonctionne chez eux ? Peut-on avoir un budget transfrontalier (budget Eurodistrict) ?

Clefs de réussite :

- L'Eurométropole doit piloter la démarche et notamment la communication (équité de moyens).
- Mettre en place un comité de suivi.

Préconisation n°11 :

Permettre aux citoyens de faire émerger et de porter des sujets au débat public : les processus dits d'interpellation citoyenne.

▸ Objectifs

- Permettre, à tout habitant de l'Eurométropole, de mettre certains sujets au débat, donner plus d'impact à la participation et offrir ainsi la possibilité à chacun de porter sa voix et proposer des idées.
- Permettre ainsi la mise à l'ordre du jour de nouveaux objets prioritaires selon les habitants de l'Eurométropole.
- Avoir un droit de réponse sur des sujets clefs de la vie de la métropole.

▸ Ce qui est attendu

- Un outil dit « d'interpellation citoyenne » qui permet de mettre certains sujet à l'ordre du jour du conseil métropolitain (si sujet atteint un certain seuil de vote / signatures), qui permet « uniquement » le traitement de sujets clefs à l'ordre du jour, (et obligation de réponse, pas système de référendum par la suite pour mise en œuvre ou non de la proposition).
- Instaurer un nouveau droit : « le pouvoir d'interpellation citoyenne ». A l'exemple des Pétitions Citoyennes réalisées à Strasbourg ou des dispositifs mis en place à Grenoble.
- Définir des règles du jeu :
 - Pourcentage / seuil à déterminer pour qu'une proposition soit inscrite à l'ordre du jour (se baser sur le même ratio que celui utilisé par la ville de Strasbourg),
 - Sujets concernés : les sujets relatifs à l'Eurométropole seulement,
 - Réservé seulement aux habitants de l'Eurométropole (pour simplifier organisation de l'outil),
 - Obligation d'une réponse argumentée (Importance d'un retour optimal / satisfaisant) :
 - Débat intégralement retransmis en direct (filmé) ou retranscrit par écrit,
 - Envoi d'une réponse précise argumentée.

▸ Mise en œuvre

- Dépôt d'une proposition sous forme d'interpellation citoyenne (formulaire officiel, sur site de l'Eurométropole).
- Vérification de la recevabilité de cette proposition.
- Phase de recueil des signatures (objectif seuil à déterminer, et réservé aux majeurs).
- Si seuil franchi : présentation de la proposition en Conseil communautaire, à mettre au débat, puis éventuellement délibération de mise en place ou d'étude de la proposition.
- Retour argumenté (si poursuite ou non) envers les signataires.

NB : pas de phase de votation citoyenne par la suite (pour soumettre la proposition à l'ensemble des eurométropolitains type référendum)

Points de vigilance :

- Éviter de laisser de l'ombre / instaurer la transparence sur toutes les interpellations qui franchissent le seuil requis.
- Débat juridique : si votation (référendum) à la suite d'une interpellation : risque légalité (cf. Grenoble notamment sur la question de l'âge des votants).
- Référendum compliqué à mettre en œuvre, notamment au niveau législatif, législation compliquée (cf. expériences menées sur les autres territoires).
- Ce dispositif, n'est qu'un outil, il doit être accompagné d'une politique forte en matière de participation et ne pas être utilisé comme un « outil marketing », en évitant le saupoudrage de dynamiques participatives.

Autres pistes

- Mieux informer les habitants sur la possibilité d'assister aux conseils municipaux et communautaires
- Créer une commission de citoyens ou ouvrir les commissions thématiques de l'Eurométropole à des citoyens, membres permanents

Préconisation n°12 :

Donner une plus grande place aux « citoyens de demain » : des actions spécifiques pour favoriser l'implication et la sensibilisation de la jeunesse.

Objectifs

- Faire participer le jeune public aux temps de concertation : ce sont les citoyens de demain. « Les faire venir », qu'ils soient plus nombreux à participer à l'action publique locale.
- Seraient concernés les adolescents (niveaux collège-lycée).

Ce qui est attendu

- Pour mobiliser le public jeune, le recours à l'événementiel semble l'outil le plus pertinent. Cet événement a bien été défini comme une journée festive, presque comme un festival qui mettrait à l'honneur certaines thématiques/compétences de l'Eurométropole. Il y aurait des stands, un grand concert à la fin etc. Le lieu de cet événement ne serait pas forcément à Strasbourg mais sur une autre commune de l'Eurométropole (pour que ce ne soit pas « toujours à Strasbourg »).
- Organiser un « défi jeunesse », sorte « d'appel à idées » à l'attention des jeunes de l'Eurométropole permettant de sensibiliser les participants aux enjeux de l'Eurométropole.
- La meilleure idée serait choisie grâce à un vote en ligne sur le site/la plateforme « participation » de l'Eurométropole.
- A la clé de ce concours, une subvention pour mettre en œuvre l'idée proposée.
- Le jour de « remise du prix » serait un jour festif avec plusieurs activités : notamment un grand concert à la fin de la journée.
- Cette journée événementielle pourrait avoir lieu en juin; lorsque les cours sont terminés ou presque et les beaux jours permettent d'organiser des choses en extérieur.

Points de vigilance :

- Les jeunes veulent voir des résultats rapidement, vivent dans une autre temporalité.
- Il faut « les tenter ». Pour cela, il ne faut pas mettre en avant l'aspect institutionnel de l'événement (sensibilisation aux compétences de l'Eurométropole, c'est l'Eurométropole qui l'organise, ça se passe dans telle commune). La porte d'entrée doit être la thématique.
- Organiser un événement de cette ampleur et un concours annuel nécessite des ressources humaines importantes. Il faudra prévoir d'augmenter le service communication pour cela (NB: si un service participation citoyenne est créé, tel que préconisé par le Conseil de développement dans l'atelier #2, le travail serait partagé).
- Mettre en place un tel événement prend du temps. L'échéance proposée est 2021.

Clefs de réussite :

- La communication faite autour de l'appel à idées et de l'événement doit être fine, efficace. Il s'agit d'utiliser les codes, mots, images et activités qui « parlent » aux jeunes.
- Si le concours s'organise autour d'une thématique précise, la thématique « climat » semble pertinente car les jeunes se sentent particulièrement concernés, ils sont nombreux à s'engager pour cette cause.
- Les modalités d'organisation et de remise de prix du concours doivent être le plus simples possibles et ne doivent en rien constituer un frein psychologique pour qui que ce soit.

Préconisation n°13 :

Proposer un « Pass eurométropolitain ».

Objectifs

- Avec un rôle symbolique, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire métropolitain.
- Contribuer à la valorisation des habitants eurométropolitains.
- Faciliter à terme l'organisation de services (même carte pour les accès piscine, médiathèque, transports en commun= pass multi-services) ou accéder à des offres ou événements spécifiques.
- Un statut d' « ambassadeur » transfrontalier et une certification de compétences transfrontalières.

Ce qui est attendu

- Création d'un passeport eurométropolitain symbolique, accessible à tous les habitants, remis sur demande.
- Définir le meilleur format pour faciliter l'accès à tous les services métropolitains avec un même support (carte, application...)

Autres pistes

- Valoriser l'expertise d'usage des citoyens
- Mettre en place une certification de certaines compétences en matière de participation (système de valorisation) : qui accorde cette certification? Quelle valeur pour cette certification ? Quel affichage en matière de compétence professionnelle ?

S'inspirer du dispositif mis en place à Grenoble « Certificat Action Citoyenne »: ce dernier propose aux citoyens grenoblois impliqués dans l'animation de la vie démocratique locale une reconnaissance universitaire des compétences qu'ils ont acquises par leur engagement citoyen au travers de la mise en place du Certificat d'Action Citoyenne, valorisable ensuite dans leur carrière professionnelle. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des membres des instances citoyennes grenobloises, aux porteurs des projets soumis au vote du budget participatif, aux membres d'un comité d'attribution du Fonds de Participation des Habitants, ainsi qu'aux membres les plus impliqués (bureau) dans le fonctionnement des associations grenobloises.

Ce cursus universitaire représente une occasion d'approfondir les connaissances du système institutionnel local et du champ de la participation citoyenne. Le Certificat d'Action Citoyenne se fait sur la base du volontariat, n'ouvrant ni statut, ni droit particulier pour les citoyens l'ayant obtenu, il constitue une opportunité pour les citoyennes et citoyens impliqués dans la vie locale d'obtenir une reconnaissance universitaire de leurs compétences.

Préconisation n°14 :

Organiser un (des) événement(s) eurométropolitain(s) consacrés à la participation citoyenne.

Objectifs

- En tout premier lieu, donner envie à tous les citoyens, de tous âges!
- Décomplexifier des sujets (exemple : au moment du lancement d'une enquête publique).
- Réexpliquer les droits et devoirs de chacun, sans le mettre spécifiquement en avant (car pas attractif en soi).
- Montrer que la participation n'est pas forcément quelque chose de « sérieux » (au sens ennuyeux) et rendre la légitimité de parole aux citoyens, qu'ils se sentent légitimes à s'exprimer, même sur des sujets qui peuvent leur paraître techniques.
- Communiquer sur toutes les thématiques d'action de l'intercommunalité.

✔ Ce qui est attendu

- Créer des événements festifs dès 2021 (festival, jeux, sur une grande place, avec des stands sur les différents projets du territoire, avec des activités pour les enfants, le soir un festival de musique) : sur un seul site (ex : parc de la citadelle), pas forcément à Strasbourg (si ailleurs, mettre en place des navettes !), sur le site, plusieurs espaces / plusieurs ambiances, des créneaux horaires qui proposent des animations différentes, en dehors des horaires de travail. Chaque créneau est plus spécifiquement dédié à un public (ex : enfant vers 16h).
- Organiser aussi des chantiers d'intérêt collectif (sur la propreté ou le mieux vivre ensemble par exemple) : une fois par an pour « accrocher les gens », le samedi ou dimanche, en juin pour que ce soit après les examens.

Clefs de réussite :

- Le point d'entrée en termes de communication doit être concret pour faire venir les gens. Le thème présenté doit intéresser les gens ! Ce n'est qu'une fois sur place qu'ils seront informés des éléments plus techniques, institutionnels.

Préconisation n°15 :

Développer différents vecteurs complémentaires pour mieux informer les citoyens sur les démarches concertées.

ATELIERS #1 ET #2

✔ Objectifs

- Toucher un maximum de personnes de tous âges et tous milieux sociaux.

✔ Ce qui est attendu

- Pour chaque démarche concertée, déploiement d'une information multi-supports, notamment en optimisant ceux qui existent :
 - Journal, magazines (ex : renforcer la place de la thématique « participation citoyenne » dans les magazines des communes et de l'intercommunalité),
 - Télévision,
 - Mails,
 - Distribution en boîtes aux lettres,
 - Documents visuels : affichage en mairie, dans les associations, les commerces, sur les panneaux lumineux, les panneaux publicitaires.
- Utiliser également des formats « décalés », plus dynamiques pour communiquer sur les démarches
 - Éléments qui attirent la curiosité,
 - Pastilles vidéo sur internet,
 - Des mini-reportages,
 - Des bandes dessinées,
 - Des formats festifs,
 - Des dispositifs qui « vont vers » les habitants.
 - Un logo qui met en lumière l'ensemble des démarches participatives du territoire (repère pour les habitants).
 - Un « récapitulatif » des différentes démarches participatives prévues sur le territoire :
 - Ce calendrier à venir pourrait par exemple être envoyé lors des élections (municipales, régionales, européennes...),

- Une communication importante pour « inviter » et informer sur la démarche mais aussi pour restituer la démarche,
- Mettre ainsi en valeur l'expertise d'usage dans les projets validés,
- Permettre un retour détaillé pour ceux qui n'ont pas participé à la démarche, mais sont néanmoins intéressés,
- Un format « newsletter » de la participation : elle serait envoyée aux personnes inscrites (via la plateforme dédiée notamment) et aurait pour fonction de présenter les démarches en cours, mais aussi les différents rendez-vous à venir, ainsi que les résultats des projets concertés terminés.

Préconisation n°16 :

Mettre en place un dispositif d'identification et de mobilisation des acteurs-relais de l'écosystème de la participation citoyenne, à l'échelle de l'Eurométropole.

ATELIERS #1 ET #2

✔ Objectifs

- S'appuyer autant que possible lors des démarches participatives sur les forces associatives, les dynamiques existantes (« il s'agit de ne pas tout réinventer ! »).
- Pour atteindre l'objectif d'une participation citoyenne transfrontalière, il faut mobiliser d'une manière ciblée les personnes qui s'intéressent au sujet. Or se baser sur les associations permet de bénéficier de leur rôle de « multiplicateur », « catalyseur ».
- L'idée est de pouvoir solliciter facilement les instances locales, acteurs associatifs comme « relais de proximité » dans le cadre des projets concertés eurométropolitains.
- Mieux articuler les différentes instances autour des dispositifs participatifs et éviter les déficits de coordination, les travaux en silo.

✔ Ce qui est attendu

- Réaliser un répertoire actualisé des différents potentiels acteurs relais à mobiliser dans les démarches de concertation.
 - Réaliser une cartographie de tous ces acteurs doit être réalisée avec le contact de chacun (instances participatives, acteurs de proximité clefs, acteurs associatifs, collectifs...).
- En effet, une des conditions pour une participation et une mobilisation efficace est de bien identifier les acteurs locaux à contacter. Ce dispositif permettra donc d'interagir plus facilement avec les bons interlocuteurs.
- Développer un outil facilement accessible et utilisable, avec une base de données à jour (coordonnées, interlocuteur privilégié...).
- Il serait accessible à tous ceux qui organisent des démarches participatives, ainsi que les acteurs qui cherchent des partenaires pour réaliser un projet dans le cadre du budget participatif par exemple.
- Étendre cet outil au territoire transfrontalier (pas uniquement les acteurs de l'Eurométropole).

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Favoriser la participation citoyenne dans l'espace métropolitain transfrontalier



1-La mobilisation 2- La valorisation
3- La citoyenneté eurométropolitaine 4- La participation transfrontalière

Organiser les conditions favorisant les dynamiques participatives sur le territoire

Gouvernance et modalités partagées

- 1 Etablir un format type « charte » encadrant les démarches participatives métropolitaines (process partagé)
- 2 Identifier et lancer des concertations et coconstructions, à mener sur des sujets de portée métropolitaine pour expérimenter
- 3 Créer une entité dédiée à la participation citoyenne au sein des services métropolitains...
 - ...qui facilite la coordination Eurométropole / commune sur les questions de participation
 - ...qui facilite la coordination entre services lors des projets concertés
- 4 S'appuyer sur le Conseil de développement en renforçant son rôle et en optimisant son organisation et son fonctionnement

Principes de déploiement

Culture commune

- 5 Former les élus et agents aux démarches participatives
- 6 Former les citoyens intéressés aux démarches participatives pour permettre leur montée en compétence
- 7 Mettre en place des dispositifs d'échanges et de retours d'expériences et de démarches entre les différentes communes et avec la métropole

Proposer des outils d'appropriation des démarches de participation citoyenne par l'Eurométropole

Espaces de dialogue dédiés à la participation

- 8 Concevoir un espace virtuel dédié à la participation intercommunale (une plateforme, un site ou un portail internet)
- 9 Identifier des espaces physiques intercommunaux pour donner plus de visibilité et pour dynamiser les démarches participatives de la métropole

Outils

Outils communs et partagés sur le territoire

- 10 Mettre en place un budget participatif intercommunal et un budget participatif transfrontalier
- 11 Permettre aux citoyens de faire émerger et de porter des sujets au débat public: les processus dits d'interpellation citoyenne
- 12 Donner une plus grande place "aux citoyens de demain" : des actions spécifiques pour favoriser l'implication et la sensibilisation de la jeunesse
- 13 Proposer un « Pass eurométropolitain »

Vecteurs de mobilisation / information

- 14 Organiser un (des) événement(s) eurométropolitain(s) consacrés à la participation citoyenne
- 15 Développer différents vecteurs complémentaires pour mieux informer les citoyens sur les démarches concertées
- 16 Mettre en place un dispositif d'identification et de mobilisation des acteurs relais de l'écosystème de la participation citoyenne, à l'échelle de l'Eurométropole

ANNEXE 1 : Lettre de saisine du Président de l'Eurométropole pour l'année 2019 L'Eurométropole, un bien commun transfrontalier : Quel rôle pour le citoyen dans l'action publique ?

ANNEXE 2 : Cycles de vie d'une politique publique – Démocratie ouverte

ANNEXES 3 À 5 : Comptes-rendus des 3 ateliers

ANNEXE 6 : Cahier des charges
Prestation d'accompagnement pour le traitement de la saisine 2019 du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg.

